

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)



COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT DE LA SOMELEC

Appel à Manifestation d'Intérêt n° 04/CMI/2024 pour le recrutement d'un consultant pour l'étude et suivi des travaux relatifs au lot postes de l'ajout du second terne à la ligne 225 kv entre Nouakchott et Boulénouar

I. CONTEXTE

Dans le cadre du Programme National de Développement des infrastructures Électriques, la SOMELEC a obtenu un financement du Fonds arabe de développement économique et social (FADES), (ci-après dénommé « Fonds »).

La SOMELEC envisage d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) est émis.

L'objectif de l'étude est de définir la meilleure solution technique pour procéder à l'équipement des travées supplémentaires aux postes 225 kV de Nouakchott, de CHAMI et de Boulenoir en vue de raccorder le second terne de la ligne 225 kV entre Nouakchott et Boulenoir et aussi étudier l'aspect relatif à la compensation d'énergie réactive afin d'assurer une meilleure stabilité du réseau. Cette étude doit être en coordination avec le plan directeur du transport.

II. OBJECTIF DE L'AMI

Par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la SOMELEC, société nationale à capitaux publics, sise Avenue Boubacar Ben Amer à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invite les consultants (firmes) ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise pour manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les Termes de références en annexe.

III. DUREE ESTMEE DE LA MISSION

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission est estimée **Trente Deux (32) mois y compris la durée de garantie de Douze (12) mois**, à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

IV. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

- a) Expérience dans le domaine d'étude et conception des postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 33 KV et inférieur 225 Kv) (10 points)**

Soit N1 le nombre de missions liées à l'étude et conception des postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 33 KV et inférieur 225 Kv) :

1 point / missions (maximum 10 missions)

- b) Expérience dans le domaine d'étude et conception des postes HTB (supérieur ou égale 225 kv) (30 points)**

Soit N2 le nombre de missions liées à l'étude de conception des postes HTB (supérieur ou égale 225 kv):

3 points / missions (maximum 10 missions)

- c) Expérience dans le domaine d'étude d'extension et adaptation des postes HTB (supérieur ou égale 225 kv) (20 points)**

Soit N3 le nombre de missions liées à l'étude d'extension et adaptation des postes HTB (supérieur ou égale 225 kv):

2 points / missions (maximum 10 missions)

d) Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux pour de projets de construction de postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 33 KV et inférieur à 225 Kv) réalisés durant les dix dernières années (10 points)

Soit N4 le nombre de missions liées au suivi et contrôle de travaux pour de projets de construction de postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 33 KV et inférieur à 225 Kv) réalisés durant les dix dernières années :

2 points / missions (maximum 5 missions)

e) Références dans les missions de suivi et contrôle de travaux pour de projets de construction de postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 225 Kv) réalisés durant les dix dernières années (30 points)

Soit N5 le nombre de missions liées au suivi et contrôle de travaux pour de projets de construction de postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 225 Kv) réalisés durant les dix dernières années :

3 points / missions (maximum 10 missions)

La note globale N est définie comme suit :

$$\underline{N = N1 + N2 + N3 + N4 + N5}$$

Une demande de proposition (DP) sera adressée à la liste restreinte retenus.

V. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du Chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartées.

- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées. Ces références dites pertinentes doivent impérativement être présentées dans un tableau correspondant au modèle qui suit :

A) Missions liées à l'étude et conception des postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 33 KV et inférieur 225 Kv)				
Objet de la mission et résumé sur les réalisations	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
B) Missions liées à la conception des postes HTB (supérieur ou égale 225 kv)				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
C) Missions liées à l'étude d'extension et adaptation des postes HTB (supérieur ou égale 225 kv)				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
D) Missions liées au suivi et contrôle de travaux pour de projets de construction de postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 33 KV et inférieur à 225 Kv) réalisés durant les dix dernières années				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
E) Missions liées au suivi et contrôle de travaux pour de projets de construction de postes HTB/HTA (Supérieur ou égale à 225 Kv) réalisés durant les dix dernières années				

Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).

- L'évaluation de l'expérience pertinente du candidat sera effectuée **uniquement** sur la base des informations fournies dans le tableau cité ci-dessus. Toute référence qui n'est pas indiquée dans ledit tableau ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt ;
- Le tableau regroupant les références pertinentes doit impérativement être signé et cacheté par le candidat ;
- Seuls les missions pour lesquels les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
- Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargée de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Direction Générale de la SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés

Siège SOMELEC ; 4ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie)

Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89

Mail : cmsomelec@gmail.com

VII. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **07/03/2024 à 12 heures locale GMT**, à l'adresse ci-après :

Monsieur le Conseiller Spéciale Chargée de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : cmsomelec@gmail.com;

Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 04/CMI/2024 pour le recrutement d'un consultant pour l'étude et suivi des travaux relatifs au lot poste de l'ajout du second terme à la ligne 225 kv entre Nouakchott et Boulénouar

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT
SOMELEC**

TALL Ousmane